



ATTENTION

JE DOIS OBLIGATOIREMENT
FAIRE UNE DEMANDE MÊME
SI JE POSSÈDE DÉJÀ UNE
CARTE OÛRA

MODALITÉS D'INSCRIPTION
TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

JE RÉSIDE DANS UNE DES COMMUNES
CITÉES CI-DESSOUS

BOZAS - CHEMINAS - COLOMBIER LE JEUNE -
COLOMBIER LE VIEUX - ETABLES - GLUN -
MAUVES - PLATS - SECHERAS - ST BARTHELEMY LE
PLAIN - ST FELICIEN - ST JEAN DE MUZOLS -
ST VICTOR - TOURNON S/RHONE - TAIN
L'HERMITAGE - VION

OUI

JE DÉPENDS D'ARCHE
AGGLO

À partir du 18 mai 2026

JE ME RENDS SUR

www.archeagglo.fr/transports-scolaires

NON

JE DÉPENDS DE
LA RÉGION

Du 2 juin 2026 au 19 juillet 2026

(Δ : date dépassée = pénalité de 30 €)

JE ME RENDS SUR :

laregionvoustransporte.fr/scolairedrome

ou

laregionvoustransporte.fr/scolaireardeche

CAS PARTICULIER ARCHE AGGLO :

- J'habite à moins de 3 km de mon collège et un service de transport scolaire existe, je serai pris en charge dans la limite des places disponibles (rendez-vous sur www.archeagglo.fr/transports-scolaires).
- J'habite sur les communes de Tain l'Hermitage ou de Tournon s/Rhône et il n'existe pas de service de transport scolaire, je peux utiliser le réseau LE BUS d'Arche Agglo au tarif en vigueur. Je me renseigne dès le début du mois de juin auprès du service transport d'Arche Agglo au 04 75 45 45 91.